

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Date de la convocation : 12/11/2015

Ayant pris part à la délibération : 9

Date d'affichage : 12/11/2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six novembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Tréméven, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, sous la présidence de Madame DELUGIN Chantal, Maire.

Etaient présents : MM. DELUGIN Chantal, LE LOUARN Mickaël, TANGUY Edwige, VERMEY Liliane, RAISON Daniel, NICOL Matthieu, DALLIER Klervia, LE GUILLOU Vincent, DUPAGE Amandine,

Absents excusés : MM MEANCE Pascal, GUILLOUX Gérard,

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : M. LE GUILLOU Vincent

2015/30

⇒ **Réforme territoriale : projet de Schéma Départemental de Coopération**

Intercommunale (S.D.C.I.) / Avis du conseil municipal

Madame le Maire signale que le Préfet, en CDCI du 13 octobre 2015, a présenté le projet de schéma de coopération intercommunale pour le Département des Côtes-d'Armor.

Ce projet de schéma propose de diminuer le nombre d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) de 30 à 9, au 1er janvier 2017.

Il est précisé que, concernant notre territoire et celui des communautés de communes voisines(CdC), le projet est le suivant :

- Rapprochement de la CdC Lanvollon Plouha et le Leff Communauté et dissolution des 2 syndicats de voirie : Syndicat de voirie de la Vallée du Leff et Syndicat de voirie de Loursière
- Rapprochement de la CdC Paimpol Goëlo, Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, la CdC du Pays de Bégard, la CdC du Pays de Belle Isle en Terre et la CdC du Pays de Bourbriac
- Rapprochement la CdC Sud Goëlo, St Brieuc Agglomération, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4

Les Communes, EPCI et Syndicats concernés, seront invités à émettre un avis sur le projet de schéma départemental entre le 15 octobre et le 15 décembre 2015.

Le 18 décembre 2015, le Préfet transmettra le projet de schéma accompagné des avis des collectivités, aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I). Ces derniers émettront un avis, au plus tard le 18 mars 2016. D'éventuelles modifications pourront être proposées par les membres de la CDCI. La majorité des 2/3 des membres de la CDCI est requise.

Le 30 mars 2016, le Préfet prendra un arrêté portant S.D.C.I.

Les communes seront consultées et invitées à délibérer sur les projets de périmètres, entre juin et août 2016. La majorité qualifiée est requise (la ½ des Conseils Municipaux représentant la ½ de la population + la commune qui détient le 1/3 des habitants).

Les nouveaux périmètres entreront en vigueur au 1er janvier 2017.

Sur proposition de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, DECIDE :

- 1- D'émettre un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2015-2021 proposé par le Préfet,
- 2- De réaffirmer la fusion des 3 communautés de Communes (Lanvollon Plouha, Leff Communauté et Sud Goëlo) et d'ouvrir aux communes limitrophes qui le souhaitent.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le : 31/12/2015
Le Maire :
Chantal DELUGIN



Fait et délibéré à TREMEVEN
les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Chantal DELUGIN

